

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2021-16
Du 15 novembre 2021

Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

La commune mandate le cdg69, pour pouvoir à une mission de remplacement temporaire au secrétariat général, pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021, moyennant un coût de 309 € la journée (8 jours en septembre, 2 jours en octobre, 2 jours en novembre).

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame La Maire,
Agnès NELIAS

Notifiée le : 18 NOV. 2021
Affichée le : 18 NOV. 2021
Transmise en Préfecture le : 18 NOV. 2021

